

Devenir Lieutenant de Sapeur-Pompier

Loin d'être uniquement dévolus au domaine de l'incendie, les sapeurs-pompiers sont un service public polyvalent capable de porter secours et assistance aux populations en toute circonstance. Une telle mission doit reposer sur une organisation hiérarchique ad hoc : le lieutenant, qui signifie « tenant lieu de », est le premier maillon de la chaîne de commandement. C'est l'officier le plus proche du terrain, celui sur lequel repose la bonne marche quotidienne du service.

Les missions du lieutenant

Le lieutenant de sapeur-pompier professionnel est un officier, à qui sont confiées des missions de commandement et d'encadrement intermédiaires. Cette fonction offre une proximité importante au plus près des agents, avec des responsabilités essentielles : celles d'assurer le maintien opérationnel et technico-administratif quotidien des unités.

Le lieutenant de sapeur-pompier professionnel pourra :

- ❖ Commander une unité opérationnelle (entre 9 et 30 sapeurs-pompier professionnels) ;
- ❖ Exercer en services spécialisés ou en services supports en état-major ;
- ❖ Commander des opérations de secours de moyenne envergure (20 sapeurs-pompier).



Cadre de proximité, le lieutenant doit savoir être à l'écoute des hommes et des femmes qu'il commande, tout en étant en capacité de prendre et de faire appliquer des décisions, et de rester loyal en toute circonstance.

Le **parcours** d'un lieutenant est rythmé par l'alternance entre postes en unités opérationnelles plutôt axés sur le management et postes en état-major plutôt axés sur la technicité. Ce fonctionnement lui permet d'enrichir son capital d'expériences et pouvoir prétendre plus tard à évoluer dans la chaîne de commandement.

Dans un contexte où les risques et leurs enjeux évoluent constamment, les sapeurs-pompier doivent compter dans leurs rangs des cadres capables d'être des meneurs d'Hommes faisant preuve d'intelligence de situation pour adapter le service aux attentes de la population. Le lieutenant est un facilitateur, c'est l'interface du commandement au sein du corps des sapeurs-pompier.

Traitement et perspectives d'évolution



Les lieutenants de sapeurs-pompier professionnels appartiennent à la catégorie B de la fonction publique territoriale et sont employés par des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). En fonction des spécialisations, de l'ancienneté et du département, le traitement mensuel peut varier de 1900€ à 3500€ net pour un lieutenant en fin de carrière.

Le lieutenant recruté sur concours externe ou interne (4 ans de sapeurs-pompier professionnels) est appelé à évoluer vers des fonctions de capitaine. A moyen terme, il pourra accéder aux fonctions d'officier supérieur (commandant, lieutenant-colonel).

Les officiers de sapeurs-pompier bénéficient également de perspectives professionnelles particulièrement variées : spécialisations opérationnelles, postes à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC, Ministère de l'Intérieur), postes à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompier (ENSOSP), postes à l'étranger, participation aux mécanismes européens de sécurité civile.

Voie d'accès

Le concours de lieutenant de sapeur-pompier professionnel est accessible à partir de tout diplôme de niveau bac +2.

Epreuves d'admissibilité :

- Note de synthèse sur un sujet d'actualité (3 h) ;
- QCM (culture générale, institutions françaises, européennes, sécurité civile) (2 h).

Epreuves d'admission :

- Epreuves physiques ;
- Epreuve orale de culture et d'aptitudes générales (25 min).



La richesse du corps des officiers de sapeurs-pompiers réside dans la diversité professionnelle et académique de chacun. A ce titre, toutes les expériences et tous les parcours d'études peuvent y être valorisés.

Recrutement et formation



L'obtention du concours n'équivaut pas à recrutement. Le lauréat doit démarcher lui-même les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de son choix afin de trouver un poste.

Après recrutement, l'élève officier est envoyé en formation à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeur-Pompier pour une durée de 10 mois.

La formation comprend plusieurs modules : commandement en opérations, management, ingénierie des risques, culture générale de l'officier, culture de la fonction publique et interservices.

Le parcours de l'élève officier est rythmé par des périodes de cours, des périodes d'immersion professionnelles et des événements officiels, l'évènement phare étant le défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées.

A l'issue de sa formation en école, le lieutenant de sapeur-pompier rejoindra son SDIS d'appartenance pour sa prise de fonctions.

Pour connaître les dates des prochains concours et les modalités d'inscription, consultez le site de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises sur www.interieur.gouv.fr.